



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Gestion des stocks des vaccins contre la covid-19

Question écrite n° 3390

Texte de la question

M. Pierre Dharréville alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur la situation des stocks de vaccins contre la covid-19. Le journal *L'Humanité* a en effet révélé la destruction en toute discrétion en octobre 2022 de 4 millions de doses de vaccin Moderna, pour un montant de 75 à 80 millions d'euros. En mai 2022, 3,6 millions de doses AstraZeneca avaient connu le même sort, pour une valeur de 10 millions d'euros. D'autres doses encore ont pu être jetées. Et les mois qui viennent vont probablement voir les mêmes procédés se répéter. La France dispose à ce jour 34 millions de doses, tous laboratoires confondus, livrées majoritairement jusqu'au printemps 2022, avec des dates de préemption qui se rapprochent. On craint un grand gaspillage. Toujours selon *L'Humanité*, les vaccins menacés à courte échéance représenteraient la somme de 700 millions d'euros. Par ailleurs, les nouveaux vaccins, « bivalents », vont être livrés à la fin de l'année. Quid alors des vaccins de première génération ? Vont-ils être aussi jetés ? C'est un scandale sanitaire et financier qui se joue ici, alors que des sommes astronomiques ont été versées aux grands groupes pharmaceutiques avec de l'argent public. Et c'est d'autant plus choquant que, dans le même temps, une cure drastique d'austérité est demandée au système de santé. Toutes ces doses ont été achetées au prix fort, au détriment de la majorité des pays pauvres qui n'avait pas accès à ces précieux vaccins, dans des négociations opaques, sans que l'on connaisse les acteurs qui les ont menés. Sous couvert du secret des affaires, aucune information n'avait été donnée sur les prix, les volumes, les calendriers de livraison. M. le député avait dénoncé cette absence de transparence, cette utilisation massive d'argent public sans contrôle démocratique. L'industrie pharmaceutiques a fait des profits avec cette pandémie, des super-profits : 26 milliards pour Pfizer en 2022 ; 12 milliards pour Moderna. M. le député demande à M. le ministre si le Gouvernement a identifié les dysfonctionnements qui ont conduit à de tels gaspillages. Il lui demande ce qu'il envisage pour éviter qu'ils se reproduisent et pour mener à l'avenir des politiques publiques en matière de médicaments moins dépendantes des *Big Pharma*.

Texte de la réponse

La France et ses partenaires européens sont fermement engagés, depuis le début de la crise du Covid-19, à y apporter une réponse globale, efficace et solidaire. Les contrats d'approvisionnements en vaccins ont été conclus à partir de l'été 2020 par la Commission européenne au nom des Etats membres dans un contexte de fortes tensions industrielles et sur la disponibilité des doses à l'échelle mondiale. Les modalités d'approvisionnement au niveau européen se sont ensuite progressivement rapprochées de flux de droit commun. Afin de maximiser ses chances de disposer d'un vaccin efficace, sûr et disponible rapidement, l'Europe, et donc la France, a volontairement commandé des volumes élevés de doses auprès de différents laboratoires pour diversifier son portefeuille vaccinal. L'objectif était de minimiser les incertitudes liées à la disponibilité réelle des vaccins, à la durée du développement clinique par laboratoire, à la technologie préférentielle ou encore à leur efficacité face aux variants circulants ou éventuels. Les commandes ont été effectuées en dépassant le besoin strict de la population, compte-tenu de l'impossibilité de prévoir la réussite des développements contractualisés, et afin d'essayer de garantir un taux suffisant de réussite des vaccins en développement. Le nombre de vaccins qui ont obtenu leur autorisation de mise sur le marché a finalement été

important, ce qui a permis d'être en mesure de proposer en quantité suffisante des vaccins pour la totalité de la population, tout en impliquant, à terme, un volume de doses livrées sur le territoire très élevé. En outre, dans la perspective d'un éventuel fort rebond épidémique, la France s'est constitué un stock stratégique de plusieurs millions de doses. Ce stock a été conçu comme une assurance santé pour les Français et permettrait de vacciner toute la population en deux mois. Si le risque de péremption est inhérent à la constitution et à la gestion de ce stock, il est assumé car le choix a été fait de toujours prioriser la santé des Français. Par ailleurs, dans la perspective de santé globale menée par le Quai d'Orsay, les contrats d'approvisionnements ont pris en compte l'objectif volontairement ambitieux fixé par la France de 120 millions de doses de vaccins données d'ici la fin du mois de juin 2022. A fin janvier 2023, 127 millions de doses ont été proposées aux dons, dont 87 millions de doses effectivement données et livrées. Ces différents éléments expliquent ainsi que de nombreuses doses soient arrivées à péremption. Cela doit cependant être mis en regard de la réussite de la campagne de vaccination française et de l'effort de coopération internationale. Dans le contexte actuel de normalisation du Covid-19, des négociations sont en cours afin de rationaliser les contrats d'approvisionnements et de les adapter aux perspectives futures de la vaccination anti-Covid. Des études d'extension de péremption sont également en cours pour prolonger la durée de vie des vaccins actuellement en stock, principalement pour le vaccin Pfizer. De manière générale, les politiques publiques mises en place afin de gérer la vaccination contre le Covid-19 continueront de s'appuyer sur les recommandations des autorités scientifiques, avec pour seul objectif la santé et la protection des populations.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3390

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 novembre 2022](#), page 5523

Réponse publiée au JO le : [12 décembre 2023](#), page 11251